



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Afrique du Nord

Question écrite n° 44673

Texte de la question

M. Jean-Claude Mignon appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la défense, chargé des anciens combattants, sur les attentes des anciens combattants d'Afrique du Nord. Ces derniers demandent que le titre de reconnaissance de la Nation soit accordé à tous les militaires ayant séjourné en Algérie entre le 2 juillet 1962 et le 4 juillet 1964. Cette reconnaissance, qui n'a aucune incidence budgétaire, constitue pour ces militaires, qui ont été soumis à des pressions physiques et morales pendant cette période difficile, un droit à réparation. Ils attendent également l'octroi de la carte de combattant pour les rappelés qui ont été exclus de la dernière modification d'attribution de la carte de combattant pour une durée d'un an, puisque rappelés en Algérie pour une durée de six à neuf mois maximum. Pour ces rappelés revenus depuis plusieurs années dans le civil et qui étaient pour la plupart mariés et chefs de famille, l'attribution de la carte de combattant serait une juste réparation des sacrifices fournis. Il lui demande quelles suites il entend donner à ces revendications.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention du secrétaire d'Etat à la défense chargé des anciens combattants sur les conditions d'attribution, d'une part, du titre de reconnaissance de la nation aux anciens combattants d'Afrique du Nord et, d'autre part, de la carte du combattant aux rappelés. En ce qui concerne le titre de reconnaissance de la nation, le secrétaire d'Etat à la défense chargé des anciens combattants rappelle que, afin de tenir compte de la situation particulière des militaires arrivés en Algérie moins de trois mois avant le 2 juillet 1962, date officielle de la cessation des hostilités, il a été décidé que ce titre pourrait être attribué aux intéressés à partir du moment où ils totalisent quatre-vingt-dix jours de présence sur ce territoire, y compris au-delà du 2 juillet 1962, dès lors que le séjour en Afrique du Nord a commencé avant cette date. Il fait connaître par ailleurs qu'à la suite d'une réunion de travail du 20 mars dernier avec les associations nationales représentatives sur le titre de reconnaissances de la nation, il a décidé de soutenir la revendication tendant à repousser les délais ouvrant droit à ce titre jusqu'au 1er juillet 1964 pour l'Afrique du Nord et au 1er octobre 1957 pour l'Indochine. S'agissant de l'attribution de la carte du combattant aux rappelés en Afrique du Nord, lors de la réunion de concertation avec le « Front uni » le 1er mars 2000, il s'est engagé à rechercher les moyens de résoudre ce problème. Ainsi, un entretien avec les experts des associations, le 6 avril dernier, a permis de réfléchir aux différents paramètres qui pourraient être retenus à cette fin, bien que la marge de manoeuvre soit étroite. En tout état de cause, ce dossier figure parmi ses objectifs principaux et il l'étudie avec le souci d'aboutir à une solution réalisable.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Mignon](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44673

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants
Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 10 avril 2000, page 2263

Réponse publiée le : 7 août 2000, page 4686